

ARTICLE III

PROFESSIONS PRODUISANT DIVERSES AFFECTIONS OCULAIRES EXTERNES.

§ Ier. — Ouvriers qui travaillent dans les mines.

Les ouvriers qui travaillent dans les mines de charbon sont sujets à une variété de *nystagmus* qui leur est tout à fait spéciale et qui se distingue du *nystagmus* ordinaire par les caractères différentiels suivants : celui qui en est atteint a conscience de son infirmité ; les objets semblent vaciller autour de lui et l'affection est curable. Ce *nystagmus* a été étudié surtout par MM. Dransart et Romiée, qui sont placés dans des centres houillers et qui ont eu l'occasion d'observer de nombreux cas du *nystagmus* des mineurs. Ce sont en général les ouvriers âgés qui en sont atteints, et la plupart du temps c'est la variété rotatoire qui domine. Le mineur travaille couché et le regard dirigé en haut¹ ; de là un surmenage des muscles élévateurs de l'œil et des muscles de convergence, surmenage qui retentit bientôt sur l'accommodation.

L'anémie dite des mineurs favorise le surmenage en diminuant la tonicité ordinaire, mais

1. Knab, *les Minéraux utiles et l'exploitation des mines*. Paris, 1888, 1 vol. in-16. (Bibliothèque scientifique contemporaine.)

n'est pas une cause productrice directe de *nystagmus*.

PROPHYLAXIE. — La prophylaxie à suivre consiste pour Dransart, dans le travail en plein jour, ou tout au moins dans une position qui n'exige pas l'élévation du regard. Les toniques, les reconstituants et l'électricité constitueront les principaux moyens à opposer à l'affection. Romiée conseille de stimuler l'accommodation par l'instillation alternative d'atropine et d'ésérine.

Outre le *nystagmus*, les ouvriers mineurs sont encore exposés à l'introduction de corps étrangers (poussières de charbon), et à des traumatismes plus ou moins considérables par suite des coups de mine et du grisou.

Les précautions à prendre contre ces accidents sont réglées par les Compagnies minières (lunettes, lampes de sûreté et par-dessus tout ventilation puissante).

§ II. — Moissonneurs.

Le *Hay-fever* ou *fièvre des foins* s'accompagne toujours d'une conjonctivite secondaire développée par l'intermédiaire du canal lacrymal et des fosses nasales, qui sont le point de départ de l'inflammation. Cette conjonctivite persiste très souvent après la disparition des autres symptômes du *hay-fever*. Elle a des caractères particuliers qui la

distinguent de la conjonctivite ordinaire; ce sont : des démangeaisons excessives et intolérables dans les bords ciliaires et jusque dans les sourcils; un larmolement considérable et une photophobie intense et hors de proportion avec le degré et la nature de l'inflammation de la muqueuse; enfin, une sécrétion catarrhale très peu abondante. En somme, il y a dans la conjonctivite des foins une hyperesthésie nerveuse qui n'existe pas dans la conjonctivite catarrhale vulgaire. Dans la première, c'est l'élément nerveux qui domine; dans la seconde, c'est la sécrétion. Les traitements qui réussissent dans la conjonctivite ordinaire échouent dans la conjonctivite des foins, ce qui démontre encore la différence étiologique des deux affections. La photophobie étant le symptôme le plus pénible à supporter, nous obtenons d'excellents résultats par les instillations d'ésérine à 0,02/10 ou de pilocarpine 0,10/10 qui resserrent la pupille et diminuent d'autant la quantité de lumière pénétrant dans l'œil, ce qui amène un soulagement et une amélioration considérable de tous les symptômes.

§ III. — *Ouvriers exposés aux vapeurs de soufre.*

Les ouvriers qui sont exposés aux vapeurs ou aux poussières de soufre et de ses composés (*raffineries de soufre, blanchiment des étoffes de laine et soie, soufrage des vignes, etc.....*), contractent souvent

une conjonctivite particulière étudiée par Bouisson, de Montpellier¹. C'est une inflammation qui se développe par suite de l'action irritante des poussières de soufre et qui reste localisée à la conjonctive sans presque jamais atteindre la cornée. Le soufre sublimé ou fleur de soufre contient une certaine quantité d'acide sulfurique; aussi est-il plus irritant que le soufre trituré, qui lui-même l'est davantage que le soufre plâtré. Pour le soufrage des vignes il importe donc de choisir l'espèce de soufre à employer, de porter des lunettes et de se servir de soufflets qui projettent la poussière directement sur les feuilles.

§ IV. — *Ouvriers exposés à une chaleur excessive, aux gaz et à certaines poussières ou émanations.*

Il existe encore d'autres professions dans lesquelles on est exposé à des blépharo-conjonctivites occasionnées :

1° par la chaleur excessive (verriers, porcelaniers, forgerons, fondeurs, cuisiniers, ouvriers des hauts-fourneaux, boulangers);

2° par des gaz (vidangeurs, égoutiers, boyaudiers, étameurs);

3° par des poussières irritantes (chapeliers, cardeurs, etc.....).

1. Bouisson, *Tribut à la chirurgie*, Paris, 1858, tome II.

Une large ventilation des ateliers, la propreté, la précaution de ne pas se frotter les yeux avec les mains sales : telles sont les mesures hygiéniques à prendre dans ces diverses professions.

La grande chaleur et la lumière artificielle, pas plus que les efforts d'accommodation, n'exercent aucune influence sur la formation de la cataracte chez les ouvriers. On a accusé certaines professions telles que celles de boulanger, verrier, fondeur, cultivateur..... de développer la cataracte par suite de la perte de liquide considérable subie par les ouvriers exposés à une température élevée ou à des transpirations abondantes. Lorsqu'une cataracte survient chez un ouvrier de cette catégorie, c'est uniquement en vertu de l'hérédité ou d'une dyscrasie quelconque (*glycosurie, alcoolisme, syphilis, goutte*). Quant aux circonstances extérieures physico-chimiques dépendant de la profession, elles ne jouent qu'un rôle purement secondaire.

L'intoxication mercurielle survenant à la suite d'une absorption chronique par la peau et les poumons chez les ouvriers qui travaillent le mercure, dans l'étamage des glaces, l'argenture et la dorure... produit quelquefois, mais rarement il est vrai, des altérations du côté de la vue : tremblements des muscles de l'œil analogues à ceux des bras et des jambes, diplopie, nystagmus, amblyopie avec ou sans atrophie. Ces troubles visuels s'expliquent par une sorte d'anémie spasmodique sem-

blable à celle qu'on observe dans toutes les autres intoxications.

§ V. — *Blanchisseurs.*

Les ouvriers et ouvrières qui blanchissent le linge sont très souvent atteints de conjonctivite granuleuse, aiguë ou chronique, contractée par inoculation, lorsqu'ayant lavé du linge imprégné de matière contagieuse, ils portent sans y faire attention, les doigts aux yeux, tellement est grande la virulence du pus blennorrhagique, même desséché.

Les ouvriers blanchisseurs doivent donc être avertis du danger auxquels ils sont exposés, eux et leur famille, par suite de manque de précautions.

Chaque ouvrier devra avoir un linge propre sur lui, dont il se servira exclusivement pour s'essuyer les yeux, et il aura grand soin de se laver les mains chaque fois qu'il devra les porter à la figure.

ARTICLE IV

PROFESSIONS PRODUISANT DES TRAUMATISMES OCULAIRES

§ Ier. — *Moissonneurs.*

Chez les moissonneurs, l'introduction plus ou moins violente des barbes d'épis de blé dans